

PROJETS ET ORIENTATIONS 2026



- Implantation d'une piste multifonctionnelle sur la route 337
- Réfection et pavage de diverses rues
- Poursuite du projet Terre des Jeunes
- Acquisition de nouvelles machineries
- Réfection du barrage du Lac Colette
- Finalisation des travaux d'oxygénation aux étangs aérés
- Augmentation et diversification de l'offre commerciale

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI)



NATURE DES ACTIFS	2026	2027	2028
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	3 914 741 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Aqueduc et égouts	6 505 247 \$	- \$	1 000 000 \$
Autres infrastructures	8 591 457 \$	70 000 \$	60 000 \$
Édifices communautaires et récréatifs	300 000 \$	200 000 \$	7 000 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	411 242 \$	1 300 000 \$	300 000 \$
Autres actifs	321 027 \$	30 000 \$	30 000 \$
Total	20 043 714 \$	3 100 000 \$	9 890 000 \$

FINANCEMENT DU PTI 2026

Emprunts à long terme	12 344 355 \$
Subventions gouvernementales	5 316 010 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	300 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté	239 623 \$
Réserves financières - Aqueduc	34 121 \$
Réserves financières - Égout	34 121 \$
Fonds de roulement	402 116 \$
Fond de parcs	124 341 \$
Immobilisation (fonctionnement)	229 027 \$
Fonds de contributions à des travaux municipaux	1 020 000 \$
Total	20 043 714 \$

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE





Le compte de taxes annuel est expédié selon les informations inscrites au rôle d'évaluation foncière. À la suite d'une transaction immobilière, le nouveau propriétaire ne recevra pas automatiquement une copie du compte de taxes.

En raison des délais nécessaires à la mise à jour du rôle foncier, il est possible que le compte de taxes soit encore transmis à l'ancien propriétaire. Le cas échéant, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité afin d'obtenir une copie de votre compte de taxes.

QUESTIONS



N'hésitez pas à communiquer avec le Service aux citoyens pour toute information relative à la taxation. Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, nous vous invitons à nous contacter afin de discuter d'un arrangement approprié.



 taxation@sainte-julienne.com
 **450 831-2688 poste 7131**

NOUS JOINDRE



 **Hôtel de ville**
 2450, rue Victoria
 Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

 **311 (lorsque vous êtes sur le territoire de la municipalité)**
450 831-2688 | Sans frais : 1 800 690-2688

 450 831-4433
 municipalite@sainte-julienne.com
 sainte-julienne.com
 Municipalité de Sainte-Julienne
 (Facebook, Youtube, LinkedIn)

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
 (ouvert sur l'heure du dîner de 12 h à 13 h)
Vendredi : l'hôtel de ville est fermé au public.
 Services administratifs offerts par téléphone.

Sainte-Julienne

VOTRE COMPTE DE TAXES

2026

Chères citoyennes,
chers citoyens,

Le conseil municipal a adopté le budget 2026 dans un esprit de rigueur, de transparence et de responsabilité, en tenant compte de la capacité de payer des citoyens, tout en maintenant la qualité et la continuité des services municipaux.



Dans un contexte économique marqué par l'augmentation de plusieurs coûts incompressibles, votre conseil a posé des choix réfléchis afin de limiter l'impact sur le compte de taxes. Grâce à une saine gestion financière et à l'utilisation d'une partie des excédents accumulés, la hausse moyenne du compte de taxes résidentiel demeure modérée, soit d'environ 3%.

Cette année, nous faisons face à une situation particulière. La MRC Montcalm n'avait pas adopté son propre budget au moment de l'adoption du nôtre, rendant impossible l'anticipation exacte de la quote-part qui sera exigée de notre municipalité. Plutôt que de retarder l'adoption de notre budget, nous avons prévu un montant équivalent à celui de l'exercice précédent. Le taux légèrement diminué par rapport à l'année dernière s'explique par l'augmentation des évaluations des propriétés portées au rôle.

Advenant que la quote-part finalement exigée par la MRC s'avère substantiellement plus élevée que celle de l'exercice précédent, le conseil pourra envisager différents moyens, dont un budget supplémentaire ou un règlement imposant une taxe spéciale en cours d'année sur tous les immeubles imposables du territoire pour couvrir la quote-part due à la MRC.

Par ailleurs, afin d'atténuer les effets de la hausse du rôle d'évaluation, la Municipalité poursuit l'étalement des valeurs sur trois ans, combiné à une réduction significative du taux de la taxe foncière, contribuant ainsi à une meilleure prévisibilité pour les contribuables.

Le budget 2026 permet également de maintenir les services essentiels, de poursuivre l'entretien des infrastructures et de planifier des investissements structurants pour le développement de Sainte-Julienne, notamment à travers le plan triennal d'immobilisations, rendu possible en grande partie par l'obtention de subventions gouvernementales.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal, la direction générale et l'ensemble du personnel pour leur travail rigoureux et leur engagement envers notre communauté.

Soyez assurés que nous continuerons de gérer vos taxes avec prudence, équité et transparence, dans l'intérêt collectif de Sainte-Julienne.

Jean-Pierre Charron

COMMENT EFFECTUER VOS PAIEMENTS ?



Il est de la responsabilité de tous les citoyens d'acquitter leurs versements de taxes avant la date d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêts (au taux de 16 % l'an) ou tout désagrément pouvant résulter du non-paiement de vos taxes municipales.



Institutions financières

Vous pouvez aussi acquitter vos paiements dans la plupart des institutions financières :

- au comptoir de la succursale;
- au guichet automatique.



Par internet

Sur le site internet de la plupart des institutions financières. Sélectionnez « Mun. Ste-Julienne - Taxes » comme bénéficiaire. Indiquez votre numéro de référence, il s'agit d'une séquence numérique des 10 premiers chiffres de votre matricule sans les tirets. Si vous possédez plus d'un compte, vous devez enregistrer un numéro de référence pour paiement pour chacun des comptes pour lequel vous effectuez un paiement.



Par la poste

Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Julienne (veuillez inclure les coupons originaux).



Par téléphone

Carte de crédit (Visa ou MasterCard).



Au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville

Chèque(s), carte de débit ou de crédit.



L'ÉTALEMENT APRÈS LE DÉPÔT DU RÔLE

Afin d'atténuer les effets de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation et conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité avait pris la décision d'étalement sur trois ans la variation du nouveau rôle d'évaluation. De ce fait, l'année 2026 représente la 2^e année de l'étalement.

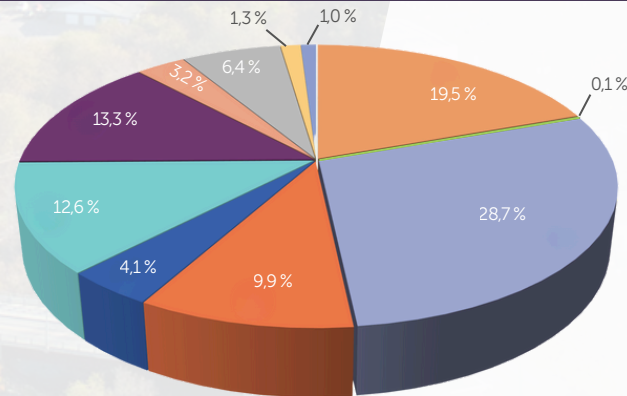
Sur votre compte de taxes, la valeur imposable 2026 correspond au 2/3 de la variation de la valeur au rôle d'évaluation.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX DE TAXATION (\$)

	2025	2026	Variation
Taxe foncière - résiduelle			
par 100\$ d'évaluation	0,4260	0,3600	-0,0660
Taxe foncière - Quote-part MRC Montcalm*			
par 100\$ d'évaluation	0,0630	0,0523	-0,0107
Sûreté du Québec			
par immeuble, logement ou local	234,50	253,25	18,75
Service de la dette - Évaluation			
par 100\$ d'évaluation	0,0522	0,0539	0,0017
Service de la dette - Unité			
par immeuble	56,2484	61,2334	4,9850
Déneigement			
par immeuble, logement ou local	300,00	330,00	30,00
Sécurité publique - MRC Montcalm*			
par immeuble, logement ou local	175,25	175,25	0,00
Investissement - Immobilisation			
par immeuble, logement ou local	40,00	40,00	0,00
Ordures (MRC et Écocentre) - résidentiel*			
par logement	174,00	190,27	16,27
Aqueduc - résidentiel			
par logement	300,00	330,00	30,00
Égout - résidentiel			
par logement	320,00	308,00	-12,00

*À noter : le budget de la MRC de Montcalm n'étant pas adopté au moment du budget municipal, la quote-part 2026 n'était pas encore connue. Les taux sont à définir pour l'année 2026.

RÉPARTITION DE VOS TAXES MUNICIPALES



ADMINISTRATION	19,5%	4 815 314 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	0,1%	27 702 \$
TRANSPORT	28,7%	7 067 286 \$
ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	9,9%	2 429 836 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	4,1%	1 002 715 \$
LOISIRS ET CULTURE	12,6%	3 094 386 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	13,3%	3 277 400 \$
FRAIS FINANCIERS	3,2%	790 712 \$
SERVICE DE LA DETTE	6,4%	1 585 063 \$
AFFECTATIONS	1,3%	321 823 \$
IMMOBILISATION	10%	244 120 \$
TOTAL	100%	24 656 357 \$

VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Tout compte de taxes, compensations et tarifications dont le total est égal ou supérieur à 300,00\$ doit être payé, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en 6 versements égaux selon les dates suivantes :

1^{er} versement Jeudi 19 mars

2^e versement Jeudi 14 mai

3^e versement Jeudi 2 juillet

4^e versement Jeudi 20 août

5^e versement Jeudi 8 octobre

6^e versement Jeudi 19 novembre



NOUVEAUTÉ : FACTURE DE TAXES EN LIGNE

Simple, rapide et écologique

La facture de taxes en ligne sera disponible à compter du 15 mars.

Inscription facile en ligne

Pour avoir accès à votre compte de taxes en ligne, il suffit de suivre les étapes suivantes :

1) Rendez-vous sur sainte-julienne.com puis cliquez sur l'onglet portail citoyen

ou scannez ce code QR



2) Créer votre compte utilisateur sur le portail.

3) Ajoutez votre propriété à l'aide des informations qui se trouvent sur votre dernier compte de taxes « papier » :

- Numéro de matricule
- Numéro de compte (# de facture)
- Montant du premier versement

Pourquoi choisir la facture en ligne?

- Accès 24/7 au compte de taxes et aux soldes à payer
- Pas de délais postaux
- Diminution d'utilisation de papier
- Aucun compte de taxes papier n'est perdu ou date de paiement oublié
- Notification d'émission de compte de taxes par courriel.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Budget **24 656 357 \$** équilibré

Variation moyenne du compte de taxes

3%